



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE LA MANCHE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DOCUMENTATION
ET
INFORMATIONS

FEVRIER 2017

NUMERO SPECIAL N° 8

ISSN 0996 • 7494

Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER.....
Barème d'indemnisation des dégâts de gibier du maïs - Barème arrêté par la formation spécialisée "indemnisation des dégâts de gibier" le 27 janvier 2017.....

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Barème d'indemnisation des dégâts de gibier sur le maïs - Barème arrêté par la formation spécialisée "indemnisation des dégâts de gibier" le 27 janvier 2017

BAREME D'INDEMNISATION DES DEGATS DE GIBIER								
Maïs								
Année 2016								
PRODUCTION	Précisions relatives à certaines productions Superficies départementales	Barème national 2016			Barème retenu en 2015 en €/Q	Barème retenu en 2016 en €/Q	DATE LIMITE DE RECOLTE	Barème 2014 en €/Q
		Minimum en €/Q	Maximum en €/Q	Moyenne en €/Q				
MAIS								
Maïs grain		10,10	12,50	11,30	11,00	12,50 €	15 janv.	10,00
Maïs ensilage Matière verte		2,30	2,70	2,50	2,50	2,70 €	1er décembre	2,30
Q/matière sèche (32%)		7,19	8,44	7,81	7,80	8,44 €		7,19
Maïs "BIO" ensilage 32 % MS						10,55 €		
Betterave								
Betterave fourragère					pas de barème	pas de barème		pas de barème

